



Lauréat·e du Travail

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Secteur : Pharmacien·ne·s et Assistant·e·s pharmaceutico-techniques

Labels : Avenir de la profession – Professionnel – Porte-étendard de la profession

Le **30 avril 2021** au plus tard, le présent formulaire devra être :

- dûment complété et envoyé via le site web : www.iret-kiea.be ou
- dûment complété, signé et envoyé par courriel : info@iret-kiea.be ou
- dûment complété, signé et envoyé par courrier : Institut royal des Élités du Travail, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

Pour information, dans ce formulaire, l'usage de termes se rapportant à une personne (fonction, titre...) vise de manière non discriminatoire le genre F/H/X.

Vous avez la possibilité de **vous inscrire** ou **d'inscrire une personne**.

- ⇒ Pour la définition des termes « Candidat·e » et « Déposant·e du dossier », référez-vous au point 1.2 du règlement.
- ⇒ Pour comprendre le rôle de chaque intervenant au cours de la procédure, référez-vous au point 5 du règlement.

L'attestation en fin de document doit être remplie par l'employeur·se et/ou un tiers-témoin. Si la·e Candidat·e est employeur·se, cette attestation peut être remplie par un tiers-témoin (autre que la·e Déposant·e du dossier).

COORDONNÉES DÉPOSANT·E DU DOSSIER

Nom

Prénom

Courriel

Téléphone

Je soutiens le dossier en tant que :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Administrateur·rice | <input type="radio"/> Représentant·e d'une organisation professionnelle |
| <input type="radio"/> Collègue | <input type="radio"/> Représentant·e d'une organisation syndicale |
| <input type="radio"/> Donneur·se d'ordre | <input type="radio"/> Responsable hiérarchique |
| <input type="radio"/> Employeur·se | <input type="radio"/> Autre |

COORDONNÉES CANDIDAT·E

Nom

Prénom

Courriel

Téléphone

Rue n° boîte

Code postal Commune



Institut royal des Élités du Travail

Pharmacien·ne·s et Assistant·e·s pharmaceutico-techniques

La·e Candidat·e est déjà Cadet·te ou Lauréat·e du Travail ?

- Oui, dans le secteur en (année de nomination)
- Non
- Je ne sais pas

LIEU DE TRAVAIL

Nom

Site web

Rue n° boîte

Code postal Commune

RESPONSABLE DU PERSONNEL

Nom

Prénom

Courriel

Téléphone

La·e Candidat·e travaille dans le secteur en tant que :

- Employeur·se*
- Entrepreneur·e indépendant·e*
- Fonctionnaire/salarié·e

*Numéro d'entreprise

La·e Candidat·e appartient au groupe :

- Industrie pharmaceutique
- Pharmacies d'officine
- Pharmacies hospitalières
- Pharmacies spécialisées en clinique biologique
- Radio-pharmacie
- Recherche et enseignement
- Autre



Quelle fonction/métier exerce la·e Candidat·e ?

.....

.....

Quels sont les titres professionnels (attestation, diplôme...) obtenus par la·e Candidat·e ?

.....

.....

.....

Choisissez un insigne et un label

- **Bronze – Avenir de la profession**
Ce label est décerné aux personnes ayant une expérience de travail limitée, qui se distinguent par la qualité de leur travail, leur attention à l'éthique professionnelle, au bien-être et à l'environnement, leur volonté d'apprendre et leur adaptation aux nouvelles méthodes/outils de travail (questions 1 à 5).
- **Argent – Professionnel**
Ce label est décerné aux personnes qui se distinguent par leurs connaissances élargies et/ou par la transmission de leurs compétences professionnelles à des collègues sur le lieu de travail ou au sein du secteur, qui ont connu une évolution positive dans leur parcours professionnel et qui font preuve d'innovation (questions 1 à 8).
- **Or – Porte-étendard de la profession**
Ce label est décerné aux personnes qui maîtrisent toutes les facettes de leur métier/fonction, qui font preuve d'un engagement social à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu de travail et qui contribuent à la notoriété de l'entreprise et/ou du secteur (questions 1 à 10).

Pour tous les critères d'attribution et conditions d'inscription, référez-vous aux points 2 et 3 du règlement.

Pourquoi la·e Candidat·e mérite, selon vous, le titre et le label choisis ? (uniquement si vous inscrivez une tierce personne)

.....

.....

.....

.....

.....



QUESTIONNAIRE

Bronze – Avenir de la profession : Répondez aux questions 1 à 7

Argent – Professionnel : Répondez aux questions 1 à 10

Or – Porte-étendard de la profession : Répondez aux questions 1 à 12

BRONZE – AVENIR DE LA PROFESSION / ARGENT – PROFESSIONNEL /

OR – PORTE-ÉTENDARD DE LA PROFESSION

1. Résumé de la carrière du ou de la Candidat·e :

2. Donnez trois fonctions/tâches dans lesquelles la·e Candidat·e excelle et quelles sont ses qualités ?



3. Cochez 3 qualités qui décrivent au mieux la·e Candidat·e. Illustrez chaque choix d'un exemple.

- Adaptation

Exemple

- Engagement social

Exemple

- Enthousiasme

Exemple

- Travail de qualité

Exemple

- Haute qualification professionnelle

Exemple

- Connaissances professionnelles approfondies

Exemple

- Ponctualité

Exemple

- Ambition

Exemple

- Esprit d'équipe

Exemple

- Transfert des connaissances et des compétences

Exemple

- Innovation

Exemple

- Désir d'apprendre

Exemple

- Orientation client

Exemple

- Collégialité

Exemple

- Autres

Exemple



4. Pour chaque catégorie suivante, cochez au maximum 3 aspects auxquels la·e Candidat·e est attentif·ve. Illustrez chaque choix d'un exemple.

Éthique professionnelle :

- Confidentialité
Exemple
- Résolution des conflits
Exemple
- Respect du patient et de la qualité du médicament
Exemple
- Respect des collègues/contacts professionnels externes/membres
Exemple
- Respect des engagements contractuels
Exemple
- Qualité du produit ou service
Exemple
- Autres
Exemple

Bien-être :

- Utilisation des moyens de protection collectifs et individuels
Exemple
- Respect des règles de sécurité
Exemple
- Ergonomie du poste de travail
Exemple
- Sécurité des autres et de soi-même
Exemple
- Éléments psychosociaux
Exemple
- Autres
Exemple

Environnement :

- Récolte des médicaments pour destruction adéquate
Exemple
- Respect de la législation et des procédures environnementales
Exemple
- Choix écologique des produits et matériel
Exemple
- Économie d'énergie
Exemple



- Mobilité (trajet domicile-travail)

Exemple

- Développement durable

Exemple

- Autres

Exemple

5. À quel colloque/cours/formation (non-obligatoire)... la·e Candidat·e a participé ?

.....
.....
.....
.....

6. Comment évaluez-vous, sur une échelle de 1 (très faible) à 10 (très élevé), la capacité du ou de la Candidat·e à s'adapter aux nouvelles pratiques de travail ? (uniquement si vous inscrivez une tierce personne)

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10

Justifiez votre choix.

.....
.....
.....
.....

7. Comment la·e Candidat·e s'est adapté·e aux éventuels changements occasionnés par la crise du coronavirus ?

.....
.....
.....
.....



ARGENT – PROFESSIONNEL / OR – PORTE-ÉTENDARD DE LA PROFESSION

8. De quelle façon la·e Candidat·e a évolué dans sa fonction/métier au cours des dernières années ?

.....

.....

.....

.....

.....

9. Quelles améliorations récentes ont été soumises par la·e Candidat·e ? Ces propositions ont-elles été suivies ? Donnez un exemple.

.....

.....

.....

.....

.....

10. Est-ce que la·e Candidat·e a déjà eu la possibilité de transmettre ses compétences et connaissances ?

Si oui, via quelle action (illustrez chaque choix d'un exemple) :

- Accompagnement des stagiaires

Exemple

- Accompagnement du personnel nouvellement arrivé

Exemple

- Intervention comme formateur·rice

Exemple

- Intervention comme orateur·rice lors de sessions d'information ou de formation

Exemple

- Dispense de conseils

Exemple

- Dispense d'explications aux clients

Exemple

- Rédaction ou collaboration à la rédaction de revues, articles, réseaux sociaux, site internet...

Exemple

- Autre

Exemple

Si non, pourquoi ? Expliquez.

.....

.....

.....

.....

.....



OR – PORTE-ÉTENDARD DE LA PROFESSION

11. Est-ce que la·e Candidat·e a démontré son engagement social en dehors de sa fonction principale ?

- dans un groupe de travail
- dans une organisation professionnelle
- dans une organisation syndicale
- dans la vie associative
- en tant que bénévole
- Autre

Expliquez

.....
.....
.....
.....
.....

12. Donnez un exemple qui démontre la contribution du ou de la Candidat·e au développement et à la bonne réputation du secteur.

.....
.....
.....
.....
.....



RÈGLEMENT

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1. Les titres de Lauréat·e du Travail – Insignes d'honneur de Bronze, Argent ou Or – Labels Avenir de la profession, Professionnel ou Porte-étendard de la profession reconnaissent officiellement les mérites des professionnels du secteur « Pharmacien·ne·s et Assistant·e·s pharmaceutico-techniques », de manière non discriminatoire, sans distinction de fonction, grade, niveau, statut..., qui répondent aux critères et prescriptions du présent règlement et dont la candidature a été évaluée positivement.
- 1.2. Le terme « Candidat·e » représente toute personne pour laquelle un formulaire d'inscription a été déposé que ce soit par lui-même ou par autrui (la·e Déposant·e du dossier). Le terme « Déposant·e du dossier » représente toute personne proposant une tierce personne au titre de Lauréat·e du Travail. Les présents formulaire d'inscription et règlement sont destinés tant à une personne désirant s'inscrire elle-même qu'à une personne désirant inscrire une tierce personne. Si un·e Candidat·e s'inscrit de son propre chef, les mentions relatives au ou à la Déposant·e du dossier, présentes dans lesdits documents, ne doivent pas être prises en compte.
- 1.3. En concertation avec les organisations du secteur, il est procédé périodiquement à l'installation d'un Comité organisateur, composé de délégués d'organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs. Ce Comité assure l'organisation générale des travaux de sélection. Les services de l'Institut royal des Élités du Travail y collaborent.

2. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- 2.1. Le titre de Lauréat·e du Travail – Insigne d'honneur de Bronze – Label Avenir de la profession peut être attribué à toute personne dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères suivants :
 - 2.1.1. Faire preuve de compétences professionnelles.
 - 2.1.2. Participer à des formations en matière de connaissances et de compétences professionnelles.
 - 2.1.3. Faire preuve d'éthique professionnelle, de respect de l'environnement et du bien-être.
 - 2.1.4. Démontrer sa volonté en matière d'innovation et de développement.La·e Candidat·e ne doit pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut du ou de la Candidat·e.
- 2.2. Le titre de Lauréat·e du Travail – Insigne d'honneur d'Argent – Label Professionnel peut être attribué à toute personne dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères définis pour l'obtention du label Avenir de la profession et aux critères spécifiques suivants :
 - 2.2.1. Faire preuve de connaissances élargies.
 - 2.2.2. Contribuer dans l'organisation à la transmission des connaissances, du savoir-faire et des compétences professionnelles.
 - 2.2.3. Faire preuve dans l'organisation d'éthique professionnelle, de respect de l'environnement et du bien-être.
 - 2.2.4. Démontrer dans l'organisation sa volonté en matière d'innovation et de développement.La·e Candidat·e ne doit pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut du ou de la Candidat·e.
- 2.3. Le titre de Lauréat·e du Travail – Insigne d'honneur d'Or – Label Porte-étendard de la profession peut être attribué à toute personne dont la candidature démontre qu'elle répond aux critères définis pour le label Avenir de la profession et pour le label Professionnel et aux critères spécifiques suivants :
 - 2.3.1. Maîtriser les connaissances et compétences professionnelles.
 - 2.3.2. Contribuer dans le secteur à la transmission des connaissances, du savoir-faire et des compétences professionnelles.
 - 2.3.3. Faire preuve dans le secteur d'éthique professionnelle, de respect de l'environnement et du bien-être.
 - 2.3.4. Démontrer dans le secteur sa volonté en matière d'innovation et de développement.La·e Candidat·e ne doit pas nécessairement remplir tous les critères énumérés. L'évaluation se fait en fonction du métier, de la fonction exercée et du statut du ou de la Candidat·e.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 3.1. La·e Candidat·e doit être belge, ou domicilié·e en Belgique, ou travailler en Belgique, ou travailler pour une entreprise belge, ou une entreprise ayant son siège social en Belgique.
- 3.2. Si la·e Candidat·e est déjà Cadet·te ou Lauréat·e du Travail, elle·il doit le mentionner sur le bulletin d'inscription.
- 3.3. La·e Candidat·e ne peut pas obtenir deux fois le même insigne ou un insigne inférieur à celui déjà obtenu, dans un même secteur ou dans un autre secteur.
- 3.4. La·e Candidat·e doit effectivement exercer, au moment de l'inscription, une tâche, fonction ou profession dans le secteur concerné.

4. MODALITÉS

- 4.1. La candidature doit être introduite au moyen d'un bulletin d'inscription officiel. Ce bulletin d'inscription peut être obtenu soit directement auprès des services de l'Institut royal des Élités du Travail (voir coordonnées au point 4.2), soit par l'intermédiaire des organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs ou d'organisations professionnelles.
- 4.2. Le bulletin d'inscription officiel doit être dûment complété, signé (sauf s'il est complété et envoyé en ligne) et envoyé à l'Institut royal des Élités du Travail, au plus tard à la date susmentionnée en page 1, via un des trois canaux suivants :
 - Adresse postale : Institut royal des Élités du Travail, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles
 - Courriel : info@iret-kiea.be
 - Site : www.iret-kiea.be
- 4.3. L'inscription est gratuite, de même que la délivrance d'un brevet qui est envoyé à l'administration communale concernée et qui est remis au Lauréat par l'intermédiaire de celle-ci.
- 4.4. La·e Candidat·e sélectionné·e doit transmettre un extrait de son casier judiciaire, modèle 595 (anciennement : certificat de bonne vie et mœurs), de maximum six mois d'ancienneté, ainsi qu'une copie de sa carte d'identité (recto verso). Pour l'obtention d'une distinction honorifique, cet extrait est gratuit dans la plupart des communes.

5. PROCÉDURE DE SÉLECTION

- 5.1. La procédure de sélection a pour but de vérifier si les candidatures satisfont aux conditions et critères définis au point 2 et 3 du présent règlement.
- 5.2. L'examen des candidatures se fait sous la surveillance du Comité organisateur qui peut procéder à la désignation d'un Comité de sélection, composé lui-aussi de délégués d'organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs. Les avis rendus par le Comité de sélection doivent être validés par le Comité organisateur.
- 5.3. La candidature est évaluée sur base des éléments du dossier (réponses aux questions et documents annexes requis) et/ou sur base d'un échange écrit et/ou oral avec la·e Candidat·e et/ou la·e Déposant·e du dossier et/ou le signataire de l'attestation jointe au dossier.



La candidature sera éliminée si les documents et informations requis ne sont pas communiqués ou si la·e Candidat·e ne donne pas suite à une invitation au cours de la procédure.

- 5.4. Le résultat de l'examen du dossier sera communiqué au ou à la Candidat·e et au ou à la Déposant·e du dossier. Dans le cas où la candidature a été proposée par un tiers et s'avère négative, la personne proposée n'en sera pas informée.
- 5.5. Une personne proposée peut refuser l'attribution de l'insigne et demander que ses données soient supprimées des fichiers de données de l'Institut royal des Élités du Travail. Si elle accepte l'attribution de l'insigne, elle devra se conformer aux modalités définies au point 4 du présent règlement.
- 5.6. Si, après examen approfondi du dossier, les critères d'attribution ne correspondent pas au label sollicité, le Comité organisateur peut proposer au ou à la Candidat·e un label adapté, pour autant qu'elle·il marque son accord dans les formes et délais qui lui seront communiqués.
- 5.7. La·e Candidat·e peut demander des informations relatives à la décision ou contester la décision auprès du Comité organisateur endéans les quinze jours calendrier de la notification de celle-ci. Cette demande ou contestation de décision sera soumise au Comité organisateur qui rendra un avis au Commissaire général du Gouvernement ou de son adjoint qui statuera définitivement.
- 5.8. Aucun automatisme n'est d'application pour l'attribution du titre de Lauréat·e du Travail.
- 5.9. Après signature de l'arrêté royal portant attribution du titre de Lauréat·e du Travail, l'Institut royal des Élités du Travail en informe la·e Candidat·e nommé·e.

6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 6.1. Par leur inscription :
 - la·e Candidat·e et la·e Déposant·e du dossier déchargent l'Institut royal des Élités du Travail et toute personne collaborant avec lui, de toute responsabilité quelconque et notamment de la responsabilité pouvant résulter de l'application des articles 1382, 1383 et 1384 du Code civil, lors des travaux de sélection et de l'utilisation de matériel, éventuellement mis à la disposition du ou de la Candidat·e.
 - la·e Candidat·e et la·e Déposant·e du dossier se soumettent aux dispositions du présent règlement et aux décisions du Comité organisateur et du Commissaire général du Gouvernement. Ces dispositions et décisions ne peuvent donner lieu à un dédommagement quelconque.
- 6.2. Toute déclaration intentionnellement inexacte entraîne l'annulation de la candidature.
- 6.3. Le dossier de candidature et ses annexes ne sont pas restitués.

7. DISPOSITIONS FINALES

- 7.1. Toute personne sélectionnée est proposée à l'attribution du titre de Lauréat·e du Travail avec insigne d'honneur associé à son label.
- 7.2. Pour couvrir les frais inhérents à la remise matérielle de l'insigne d'honneur, il est fait appel, selon le cas, à une participation financière de l'employeur·se, de toute autre institution, ou, en dernier recours, du Lauréat.
- 7.3. L'arrêté royal portant attribution du titre de Lauréat·e du Travail est publié au Moniteur belge.
- 7.4. Les membres du Comité organisateur et du Comité de sélection ainsi que les personnes qui siègent en tant qu'observateur·rice ou remplaçant·e, ne peuvent – sous aucun prétexte – communiquer à des tiers des informations relatives au dossier de candidature, au résultat de l'examen de ce dossier, ni communiquer à des tiers toute appréciation personnelle relative au dossier.
- 7.5. Les données personnelles recueillies sont protégées conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (entré en application le 25 mai 2018) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données sont récoltées pour le traitement de la candidature, pour transmettre des informations concernant les activités de l'Institut royal des Élités du Travail et/ou du Collège Royal des Doyens d'honneur du Travail et répondre aux questions. Par la signature du règlement, la·e Candidat·e et la·e Déposant·e du dossier donnent en outre leur autorisation formelle pour le traitement de toute donnée sensible susceptible d'être obtenue dans le cadre de ladite candidature.

Les données sont détruites après l'organisation de la deuxième procédure de sélection suivante.

En aucun cas ces données ne sont transmises à des tiers.

Les noms, prénom(s), commune de domicile du Lauréat et le secteur d'activité sont mentionnés dans l'arrêté royal. Les nom(s) et prénom(s) du Lauréat seront mentionnés publiquement à l'occasion et de la remise officielle des insignes honorifiques et de leur brevet. Les personnes participantes à la remise des insignes et des brevets autorisent les organisateurs à publier et reproduire les photos prises à cette occasion. Des données peuvent également être recueillies et traitées de façon anonyme à des fins statistiques et qualitatives, en vue d'améliorer les services de l'Institut royal des Élités du Travail.

Les données personnelles (sauf celles requises par l'arrêté royal et qui sont déjà publiées dans l'arrêté royal) peuvent être consultées, corrigées ou effacées sur simple demande adressée à info@iret-kiea.be.
- 7.6. Le Comité organisateur peut, exceptionnellement, moyennant justification et accord tacite du Commissaire général du Gouvernement ou de son adjoint, déroger aux dispositions du présent règlement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement que j'accepte dans son intégralité.

Fait à

Date

Signature



ATTESTATION

Le 30 avril 2021 au plus tard, le présent formulaire devra être :

- dûment complété et envoyé via le site web : www.iret-kiea.be ou
- dûment complété, signé et envoyé par courriel : info@iret-kiea.be ou
- dûment complété, signé et envoyé par courrier : Institut royal des Élités du Travail, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, 1040 Bruxelles

POURQUOI REMPLIR CETTE ATTESTATION ?

Les titres de Lauréat·e du Travail – Insignes d'honneur de Bronze, Argent ou Or – Labels Avenir de la profession, Professionnel ou Porte-étendard de la profession reconnaissent, officiellement, les mérites professionnels du secteur « Pharmacien·ne·s et Assistant·e·s pharmaceutico-techniques ». Consultez le règlement complet sur www.iret-kea.be. Cette attestation complète le dossier introduit.

QUI REMPLIT L'ATTESTATION ?

Lorsque la·e Candidat·e est salarié·e/fonctionnaire, l'attestation est remplie par l'employeur·se et, de manière facultative, par un ou plusieurs tiers-témoin(s) (collègue, ex-employeur·se, représentant·e d'une organisation syndicale...).

Lorsque la·e Candidat·e est employeur·se ou entrepreneur·e indépendant·e, un ou plusieurs tiers-témoin(s) (administrateur·rice, collègue, donneur·se d'ordre, organisation professionnelle...), autre que la·e Déposant·e du dossier, peuvent remplir une attestation.

LA·E SOUSSIGNÉ·E,

Nom Prénom

agissant en tant que :

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Administrateur·rice | <input type="radio"/> Représentant·e d'une organisation professionnelle |
| <input type="radio"/> Collègue | <input type="radio"/> Représentant·e d'une organisation syndicale |
| <input type="radio"/> Donneur·se d'ordre | <input type="radio"/> Responsable hiérarchique |
| <input type="radio"/> Employeur·se | <input type="radio"/> Autre |

soutient la candidature au titre de Lauréat·e du Travail de :

Nom Prénom

Quel est votre niveau d'appréciation du ou de la Candidat·e pour les critères suivants sur une échelle de 1 (très faible) à 10 (très élevé) ? (remplir uniquement les critères liés à l'insigne demandé)

Insigne Bronze – Label Avenir de la profession (critères 1-4)		Évaluation
1.	Elle·il fournit un travail de qualité.	
2.	Elle·il participe à des formations pour élargir ses compétences professionnelles.	
3.	Elle·il fait preuve d'éthique professionnelle et respecte les règles environnementales et/ou relatives au bien-être.	
4.	Elle·il s'adapte à de nouvelles méthodes de travail et s'intéresse au développement de l'organisation.	
Insigne Argent – Label Professionnel (critères 5-8)		Évaluation
5.	Elle·il garantit la qualité du travail grâce à ses connaissances élargies.	
6.	Elle·il poursuit son auto-développement et veille à transmettre ses connaissances professionnelles.	
7.	Elle·il fait preuve d'éthique professionnelle et apporte des améliorations en termes d'environnement et/ou de bien-être.	



Institut royal des Élités du Travail

Pharmacien·ne·s et Assistant·e·s pharmaceutico-techniques

8.	Elle·il propose des améliorations aux méthodes et procédures de travail.	
Insigne Or – Label Porte-étendard de la profession (critères 9-12)		Évaluation
9.	Elle·il est une référence pour ses collègues car maîtrise tous les aspects de son travail.	
10.	Elle·il est socialement engagé·e dans et/ou hors de l'organisation.	
11.	Elle·il contribue au développement de son secteur en y apportant une plus-value.	

Pourquoi la·e Candidat·e mérite, selon vous, les titre et label sollicités ?

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à	Date
Fonction	Signature
Entreprise/Institution/Organisation	
Téléphone/GSM	
Courriel	